



**Identification du bénéficiaire effectif** - Le bénéficiaire effectif est celui désigné auprès du greffe du tribunal de commerce.

Pour une personne morale en société, le bénéficiaire effectif est la ou les personnes physiques qui détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ou qui exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction ou sur l'assemblée générale de la société. Lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifiée, le bénéficiaire effectif est la ou les personnes physiques ci-après :

- a) Le ou les gérants des sociétés en nom collectif, des sociétés en commandite simple, des sociétés à responsabilité limitée, des sociétés en commandite par actions et des sociétés civiles ;
- b) Le directeur général des sociétés anonymes à conseil d'administration ;
- c) Le directeur général unique ou le président du directoire des sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance ;
- d) Le président et, le cas échéant, le directeur général des sociétés par actions simplifiées.

**Si les représentants légaux mentionnés au a) ou au d) sont des personnes morales, le bénéficiaire effectif est la ou les personnes physiques qui représentent légalement ces personnes morales.**

Monsieur  Madame

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Ville et code postal de naissance \_\_\_\_\_ |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| Pays de naissance \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Adresse mail :  Personnelle \_\_\_\_\_  Professionnelle \_\_\_\_\_

Cocher votre préférence de contact Mail.

Téléphone :  Mobile \_\_\_\_\_  Personnel ou domicile \_\_\_\_\_  Professionnel \_\_\_\_\_

Cocher votre préférence de contact téléphonique.

Nationalité :  Française  Autre : \_\_\_\_\_ Résidence fiscale :  Française  Autre : \_\_\_\_\_

Êtes-vous une personne politiquement exposée (PPE) au sens des articles L.561-10 et R.561-18 du Code Monétaire et Financier\* ?  OUI  NON

**En cas de pluralité de bénéficiaires effectifs nous vous remercions de bien vouloir remplir le bulletin de désignation de bénéficiaires effectifs référencé GV0960.**

\* Personne Politiquement Exposée (PPE) : J'exerce ou ai exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative ou je suis un membre direct de la famille d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction ou je suis étroitement associé(e) à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction (définition prévue par les articles L.561-10 et R561-18 du Code Monétaire et Financier).

**ORIGINE DES FONDS QUE VOUS SOUHAITEZ VERSER**

Les informations ci-après sont recueillies en application des articles L. 561-5 et L. 561-6 du Code Monétaire et financier.

- Revenu  Héritage  Donation  Patrimoine financier  Vente d'une entreprise
- Gain au jeu  Indemnité de licenciement  Indemnité de fin de carrière
- Vente d'un bien immobilier ou mobilier :  En pleine propriété  En propriété démembrée
- Autre : \_\_\_\_\_

Les conditions et règles de valorisation applicables aux opérations de versements sont définies dans la notice d'information valant conditions générales du contrat.

**RAPPEL SIMPLIFIÉ DU CADRE FISCAL APPLICABLE AUX VERSEMENTS VOLONTAIRES :**

Consultez la notice fiscale remise à l'adhésion pour plus de précisions

Lors du versement volontaire	Lors de la liquidation à l'échéance de l'épargne constituée à partir des versements volontaires	
Principe : Déduction des sommes versées de l'assiette imposable de l'impôt sur le revenu (IR) dans les limites de la réglementation en vigueur	Sous forme de rente :	Imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu sur le montant de la rente diminué d'un abattement de 10% et application des prélèvements sociaux au taux de 17,2% sur une fraction de la rente, qui dépend de l'âge de l'adhérent lors de début du versement de la rente.
	Sous forme de capital :	La part du capital correspondant au montant de ces versements volontaires est soumise au barème progressif de l'IR, mais exonérée de prélèvements sociaux. La part du capital correspondant aux produits est soumise au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8% et aux prélèvements sociaux au taux de 17,2% (sauf en cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'IR, auquel s'ajoutent aussi les prélèvements sociaux au taux de 17,2%).
Exception : Non déduction des sommes versées de l'assiette imposable de l'impôt sur le revenu (IR) (en cas d'exercice de l'option en ce sens prévue à l'article L224-2 du Code monétaire et financier)	Sous forme de rente :	Imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu et application des prélèvements sociaux au taux de 17,2% sur une fraction de la rente, qui dépend de l'âge de l'adhérent lors de début du versement de la rente.
	Sous forme de capital :	La part du capital correspondant au montant de ces versements volontaires est exonérée d'IR et de prélèvements sociaux. La part du capital correspondant aux produits est soumise au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8% et aux prélèvements sociaux au taux de 17,2% (sauf en cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'IR, auquel s'ajoutent aussi les prélèvements sociaux au taux de 17,2%).

Pour chaque versement volontaire de cotisations, l'adhérent peut renoncer au bénéfice des dispositions des articles 154 bis ou 163 quater du code général des impôts (déductibilité des cotisations). Cette option doit être exercée au plus tard lors de la demande de versement auprès de SMAVIE BTP et elle est irrévocable. A défaut d'option dans les conditions précitées, les dispositions des articles 154 bis ou 163 quater du code général des impôts s'appliquent dans les conditions de droit commun. Ce choix est effectué lors de chaque versement et il est irrévocable. En cas de versements programmés, ce choix s'applique irrévocablement à l'ensemble du programme de versements.

Lorsque le payeur de cotisations est la société à laquelle appartient l'adhérent, cette société s'engage à déclarer les cotisations versées comme un avantage en argent, fiscalement, socialement et comptablement et à faire approuver ce financement par ses instances statutaires.

## VERSEMENTS LIBRES

Je souhaite effectuer un versement libre d'un montant de : \_\_\_\_\_ € (500 euros minimum)

Je renonce à la déductibilité de ces cotisations de mon revenu imposable (ce choix, valable uniquement pour ces cotisations est irrévocable)

## VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Je souhaite mettre en place ou modifier un programme de versements d'un montant de : \_\_\_\_\_ €

(La demande de modification des prélèvements doit parvenir avant le 10 du mois pour être prise en compte le mois considéré).

payable chaque :  Année (minimum 1200 €)  Semestre (minimum 600 €)  Trimestre (minimum 300 €)  Mois (minimum 100 €)

Date du prochain prélèvement : 24 |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

**En l'absence de versement initial et en cas de choix d'un programme de versements, le premier prélèvement sera effectué à la date de prise d'effet de l'adhésion au contrat. Les autres versements programmés seront effectués le 24 selon la périodicité choisie.**

Je renonce à la déductibilité de ces cotisations de mon revenu imposable (ce choix, valable uniquement pour ces cotisations est irrévocable)

Les versements programmés ne pouvant être effectués que par prélèvement automatique, merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal ainsi qu'un mandat de prélèvement SEPA au nom de l'adhérent ou du payeur de cotisation le cas échéant.

Je souhaite mettre fin au programme de versement actuellement en cours.

**REPARTITION DE VOS VERSEMENTS (uniquement si le contrat est actuellement en gestion libre - la répartition applicable aux versements ultérieurs pourra être modifiée à tout moment)**

Je souhaite que mon versement libre soit investi selon la même répartition que mon précédent versement libre

**Ou**

Je souhaite que mon versement libre soit investi selon la même répartition que mon actuel programme de versement

**Ou**

Je souhaite que mon versement libre soit investi selon la répartition suivante :

Indiquez votre choix de répartition des supports financiers (en % du montant de votre versement – 75 € minimum par support)		Versement Libre	Versements programmés
Support en euros		_____ %	_____ %
BAI	BATI ACTIONS INVESTISSEMENT	_____ %	_____ %
BAP	BATI PRUDENT	_____ %	_____ %
BCR	BATI CREDIT PLUS	_____ %	_____ %
BCT	BATI COURT TERME	_____ %	_____ %
BEA	BATI ENTREPRENDRE ASIE	_____ %	_____ %
BEE	BATI ENTREPRENDRE EMERGENTS	_____ %	_____ %
BEN	BATI ENTREPRENDRE EURO	_____ %	_____ %
BEQ	BATI EQUILIBRE	_____ %	_____ %
BEU	BATI ENTREPRENDRE USA	_____ %	_____ %
BEX	BATI EXPANSION	_____ %	_____ %
BHO	BATI HORIZON 2028	_____ %	_____ %
BRP	BATI ENTREPRENDRE PEA-PME	_____ %	_____ %
BRR	BATI RENDEMENT REEL	_____ %	_____ %
MEE	MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND	_____ %	_____ %
MIE	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUES	_____ %	_____ %
		Total 100 %	Total 100 %

Tous les supports financiers sont des unités de compte sauf le support en euros du contrat. Conformément aux dispositions de l'article A. 132-5 du Code des assurances, SMAvie BTP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur, celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des caractéristiques des supports en unités de compte, dont le capital varie à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financier (documents d'informations clés visés par l'AMF sur [www.smabtp.fr](http://www.smabtp.fr) ou sur demande auprès de votre conseiller).

